

---

Renvoi au comité de salut public de la pétition de la section des Tuileries (Paris) demandant la punition de ceux de ses enfants ayant trahi la patrie, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de salut public de la pétition de la section des Tuileries (Paris) demandant la punition de ceux de ses enfants ayant trahi la patrie, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 49;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39098\\_t1\\_0049\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39098_t1_0049_0000_6);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

le repaire d'une bande de factieux, aurait offert aux autres cités de la République l'image effrayante de la rébellion. Des impies, depuis longtemps, y intriguaient sourdement, y prêchaient le fédéralisme, monstre sorti du sein fangeux du marais.

« Les factieux ! ils appelaient à grands cris les forces départementales pour seconder leurs criminels projets. Des mains sacrilèges agitaient déjà le tranchant fatal suspendu sur les têtes les plus précieuses. Des lâches se disputaient entre eux le cruel plaisir de leur porter les premiers coups. Mais, c'en est fait, citoyens représentants, les crapauds de cette plaine infecte ne coassent plus, les sans-culottes de la ville de Caen les ont forcés de cacher leurs têtes hideuses sous la bourbe de leurs marais.

« Représentants, je rougirais de grouper plus longtemps dans une coupable indifférence lorsque toutes les parties qui composent la République vous crient : sauvez-nous, restez à votre poste. Je forme les mêmes vœux. Je jure de plus de ne reconnaître la Convention que comme le seul point central de réunion de tous les vrais républicains ; je déclare une guerre à mort à ces animaux malfaisants qui soupiraient après le moment, flatteur pour eux, de pouvoir s'abreuver du sang le plus pur des vrais amis du sans-culottisme.

« Je jure de ne compter parmi les protecteurs de l'égalité que les habitants de cette Montagne sainte dont le sommet est ombragé des rameaux bienfaisants de cet arbre salutaire qui sera désormais la seule divinité à laquelle mes élèves et moi prodigueront notre encens.

DAUTRESME l'aîné.

*Les écoliers de 5<sup>e</sup> du collège républicain de la ville de Caen, aux représentants du peuple, à Paris.*

« Continuez, incrépides Montagnards, continuez vos immenses travaux, faites tomber ces têtes proscrites qui déshonorent la représentation nationale. N'abandonnez point à des mains étrangères les rênes de la République. Les méchants s'agitent de toutes parts, ils complotent sur votre retraite. Restez à votre poste, et ne l'abandonnez qu'une paix glorieuse, l'unité et l'indivisibilité de la République soient entièrement consolidées.

« Entendez nos faibles voix, secondez nos vœux, hâtez l'éducation nationale, nos bras ne peuvent maintenant servir la République, nous gémissons de notre faiblesse, mais le temps viendra où nous apprendrons aux tyrans coalisés ce que peuvent de vrais républicains.

Caen, le 28 octobre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

*Les écoliers du collège républicain de la ville de Caen.*

(Suivent 11 signatures.)

DAUTRESME l'aîné, professeur de 5<sup>e</sup> au collège républicain de la ville de Caen.

« Nous [vous] invitons, représentants, à nous envoyer une instruction sur la manière de compter les jours et les mois. »

« La section des Tuileries se présente dans le sein de la Convention et demande la punition de ceux de ses enfants qui ont lâchement trahi la patrie, qu'ils étaient chargés de défendre.

« La Convention nationale, vivement pénétrée de cette démarche républicaine, décrète que la section des Tuileries a bien mérité de la patrie ; que sa pétition sera insérée dans le recueil des faits héroïques et dans le « Bulletin » et envoyée aux armées, aux départements et aux Sociétés populaires ; elle renvoie cette pétition au comité de Salut public (1). »

*Suit la teneur de l'arrêté et de l'adresse de la section des Tuileries et de l'adresse de la section des Champs-Élysées, d'après le document imprimé par ordre de la Convention.*

ARRÊTÉS ET PÉTITIONS DE LA SECTION DES TUILERIES ET DES CHAMPS-ÉLYSÉES, RELATIFS A LA RÉBELLION DU 11<sup>e</sup> BATAILLON DE LA PREMIÈRE RÉQUISITION ; DU 4 FRIMAIRE, L'AN II DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE UNE ET INDIVISIBLE. (Imprimés par ordre de la Convention nationale, envoyés aux départements et aux armées) (2).

Le 3 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible, les comités de surveillance, révolutionnaire et civil de la section des Tuileries, réunis, profondément affligés du récit contenu en la lettre du représentant du peuple Laplanche (3), concernant le 11<sup>e</sup> bataillon de la première réquisition des sections réunies des Tuileries, des Champs-Élysées et des Invalides, sur la proposition du citoyen Daubigay, membre du comité révolutionnaire, arrêteront, à l'unanimité,

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 135.

(2) Bibliothèque nationale : 4 pages in-8<sup>o</sup>, Le<sup>n</sup>, n<sup>o</sup> 578 ; Bulletin de la Convention du 4<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (dimanche 24 novembre 1793).

(3) Voir d'après un document des Archives nationales, carton ADXVIII, n<sup>o</sup> 355, la lettre de Laplanche visée dans la pétition de la section des Tuileries :

« Coutances, 27 brumaire an II.

« Citoyens collègues,

« J'appelle toute la sévérité de la Convention contre le 11<sup>e</sup> bataillon de la première réquisition de Paris, section des Tuileries. Il vient, au détriment de la République, d'arborer l'étendard de la rébellion la plus scandaleuse. Non content d'avoir manifesté pendant toute la route les sentiments les plus inciviques et les plus royalistes, non content d'avoir chanté les airs : *O Richard ! à mon roi !* et d'avoir disséminé partout leurs opinions en faveur des brigands de la Vendée, ils (sic) ont osé, les perfides, désobéir ouvertement aux autorités supérieures, tant civiles que militaires, qui leur ordonnaient de voler à la défense de la cause de la liberté ; ils ont violenté leurs chefs ; ils ont menacé de mettre à feu et à sang la ville de Carentan ; et voilà les dispositions avec lesquelles ces soldats indisciplinés et aristocrates se sont portés à Cherbourg ! Jugez en quelles mains repose le salut d'un port aussi important.

« Ils sont parfaitement secondés dans leurs projets liberticides par un autre bataillon de Paris, dit de la Halle au Blé, qui, depuis dix jours environ, propage en cette ville les mêmes principes destructeurs. Est-il surprenant, citoyens collègues, qu'avec des